

GEL JAVEL POUR SANITAIRES

Nettoyant Désinfectant Désodorisant

009045

AVANTAGES

- **EFFICACITÉ D'ACTION** : Le nettoyant gel javel pour sanitaires nettoie, désodorise et désinfecte en une seule opération. Il est idéal pour toutes les surfaces lavables en environnement sanitaires ou alimentaires. Sa structure gélifiée permet une application optimale toutes les surfaces dures non poreuses, verticales ou horizontales.
- **BOUCHON SECURITÉ**
- **PARFUM** : Parfume agréablement les locaux nettoyés.



Réf. 009045 Colis 12 flacons de 750 mL

COMPOSITION

Moins de 5% de : Agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, agents de blanchiment chlorés. Contient également : Parfum. Contient : hypochlorite de sodium (en % de chlore actif), (CAS N°7681-52-9), 9,6 g/kg (m/m), TP 02/04.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect : liquide visqueux
Odeur : pin
Couleur : incolore
Densité à 20°C : >1
pH pur : 9 - 11

APPLICATION

- Restauration, collectivités, industries...

MODE D'EMPLOI

- Produit prêt à l'emploi. Peut s'utiliser dilué.
- Sanitaires et lavabos : Appliquer le produit sur les parois et surfaces à traiter, laisser agir 5 minutes minimum et rincer.
- Autres surfaces : Diluer de 100 à 200mL pour 10L d'eau.
- Milieu alimentaire : Après application de la solution, rincer à l'eau potable. Bouchon sécurité enfant.

PROPRIÉTÉS BIOCIDES

Actif sur	Normes	Temps de contact
Bactéricidie	• EN 1276** sur Staphylococcus aureus	5 min
Fongicidie	• EN 1650** sur Aspergillus niger • EN 13697** sur Staphylococcus aureus et Aspergillus niger	15 min 5 – 15 min

*Norme réalisée en conditions de propreté - **Norme réalisée en conditions de saleté

PRÉCAUTIONS

Danger. Tenir hors de la portée des enfants. Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Produit réservé à un usage exclusivement professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

REGLEMENTATION

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.